Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi fédérale sur l'assurance maladie : les subsides non distribués en 1996 seront en partie reversés

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 juin 1997

Loi fédérale sur l'assurance maladie : les subsides non distribués en 1996 seront en partie reversés